

L'an deux mil neuf et le trente décembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le cinq janvier deux mil dix à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Etude hydrologique : choix du cabinet d'études
- Convention ATESAT : renouvellement
- Recensement 2010 : Détermination de la rémunération de l'agent recenseur
- Décision modificative (travaux église)
- Orientations budgétaires pour 2010
- Déplacement d'un abri bus
- Accès au terrain jouxtant la mairie appartenant à M. GALLOCHER
- Questions diverses
- 

L'an deux mil dix et le cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

**PRESENTS** : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, Mme ONNO Gisèle, M. BERTIN Jean-Noël, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

**ABSENTS** : Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, M. BAUDIN Olivier, M. BESSONNET William,

**POUVOIRS** : Mme GALY Virginie à Mme BOUCHET Sandra

**Secrétaire de séance** : Madame BOUCHET Sandra

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 décembre 2009

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 11

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 17 novembre est lu et adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **ETUDE HYDROLOGIQUE : CHOIX DU CABINET D'ETUDES**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de faire une étude hydrologique de la commune, afin d'optimiser au mieux les futurs travaux notamment au niveau de la voirie et des évacuations d'eaux.

Monsieur KOTSIS, adjoint en charge du dossier, présente les différents projets, qui ont été étudiés par la commission urbanisme, à savoir :

- |                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| - Impact eau environnement :          | 6 637,80 euros TTC |
| - Hydraulique environnement :         | 5 944,12 euros TTC |
| - Eau-méga conseil en environnement : | 4 544,80 euros TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission urbanisme,

- Décide de choisir le cabinet Eau-méga conseil en environnement pour la réalisation de l'étude hydrologique sur le territoire de la commune.
- Dit que le montant de l'étude sera inscrit au budget primitif 2010.
- Donne pouvoir à monsieur le Maire ou son représentant pour signer le bon de commande.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

\*\*\*\*\*

**CONVENTION ATESAT : Renouveaulement**  
**Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du**  
**Territoire.**

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et d'Aménagement du Territoire,

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 24 juin 2009 visant à arrêter la liste des collectivités de Charente éligibles à l'ATESAT.

Monsieur le maire indique que la commune est éligible aux dispositifs de l'ATESAT,

Qu'il convient de délibérer pour :

- solliciter l'ATESAT
- approuver le projet de convention à passer avec l'Etat
- autoriser le maire à signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter l'ATESAT auprès des services de l'Etat,
- Décide de retenir la convention à passer avec l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **20 janvier 2010**

Et publication ou notification le : **22 janvier 2010**

\*\*\*\*\*

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010**  
**FIXATION DE LA REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête pour le recensement de la population se déroulera sur notre commune en janvier et février 2010.

Il précise qu'un agent recenseur a été recruté pour cette période afin de réaliser cette enquête.

Il indique par ailleurs que la rémunération des agents recenseurs est de la pleine responsabilité de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que l'agent recenseur sera rémunéré sur la base d'un indice de la fonction publique, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent administratif et à raison de 30 heures semaines pour une période allant du 6 janvier 2010 au 20 février 2010.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **20 janvier 2010**

Et publication ou notification le : **22 janvier 2010**

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE SUR RESTE A REALISER**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que l'état des restes à réaliser a été arrêté au 31 décembre 2009.

Or afin de pouvoir honorer la facture des travaux réalisés sur l'église, il convient de modifier ces crédits comme suit :

Compte 20415 – opération 189 éclairage public	- 3 000,00 euros
Compte 2313 – opération 198 restauration église	+ 3 000,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide de procéder à la modification des restes à réaliser tels qu'elle est présentée par Monsieur le Maire.*
- *Dit que ces écritures seront reprises lors du vote du budget primitif 2010*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **20 janvier 2010**

Et publication ou notification le : **22 janvier 2010**

\*\*\*\*\*

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010**

- Voiture pour les services techniques en remplacement de la 4L
- Travaux d'aménagement de la cuisine de la salle du foyer
- RD 72, aménagement et étude
- Aménagement « route de la Fontaine » et remise en état
- Achat et aménagement de jeux dans la cour de l'école
- Matériel et logiciel informatique pour la bibliothèque
- Acquisition de terrain
- Divers travaux de voirie (rue de la Mothe, route de Chantoiseau, rue du Gros Chêne, route de Puybertier, trottoir impasse des Tourterelles, accès handicapés salle du foyer etc...)
- Aménagement terrain (ancienne carrière)
- Abri bus

\*\*\*\*\*

## DEPLACEMENT ABRI BUS

Un abri bus est implanté sur la parcelle AH 138, appartenant à Monsieur CHESSON. Or cette parcelle étant à vendre, il faudrait déplacer l'abri bus pour le mettre sur un terrain communal.

Monsieur KOTSIS est chargé de voir où il peut être implanté.

\*\*\*\*\*

## ACCES TERRAIN DE M. GALLOCHER

A titre informatif, Monsieur le maire donne lecture des différents courriers échangés entre la commune et Monsieur GALLOCHER, propriétaire du terrain jouxtant la mairie. Ces courriers concernent les modalités pour l'accès du terrain.

\*\*\*\*\*

## DIVERS

- Devis de l'entreprise « Vent d'Est » pour la pose de stores dans la salle du foyer pour un montant de 325 euros ⇒ Le conseil municipal décide d'accepter ce devis.
- Vent d'Est a également proposé un devis pour la pose de profilés et des tiges à tableaux pour l'installation des décorations lorsque la salle est louée. Le conseil municipal trouve le montant trop élevé et propose de chercher une autre solution.
- Proposition d'une société pour une étude thermique pour localiser les déperditions de chaleur dans les bâtiments communaux ⇒ Monsieur BAUDOIN est chargé de contacter l'entreprise et de demander un devis.
- Bibliothèque : prise en charge des frais de déplacement de Mme CHASSELOUP qui gère la bibliothèque municipale.
- Problème d'utilisation de la salle du foyer lors des locations : pas fonctionnelle en l'état du fait du manque d'une cuisine.
- Journal communal : il sera distribué en fin de semaine prochaine.
- Arbre de Noël : Des enfants ont été oubliés, il faudrait prévoir de faire un courrier aux familles pour recenser tous les enfants, pour le Noël 2010.
- La prochaine séance aura lieu le 9 février 2010 à 20 h 30.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

\*\*\*\*\*

***Ont signé les membres présents :***